

V - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

- 01 Les chiffres clés
- 02 Spécificités sectorielles
- 03 Comparaisons avec l'emploi salarié en Belgique
- 04 Mise en perspective
- 05 Pour aller plus loin

V - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

1. LES CHIFFRES CLÉS

- 01 Une majorité de très petits employeurs
- 02 Une répartition des travailleurs selon la taille des employeurs
- 03 Le temps de travail en fonction la taille de l'employeur
- 04 Un salaire moyen plus élevé chez les employeurs de petite taille

V LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

1.1. UNE MAJORITÉ DE TRÈS PETITS EMPLOYEURS

PRÈS DE 70% DES EMPLOYEURS OCCUPENT MOINS DE 10 TRAVAILLEURS

Une caractéristique bien connue du secteur est d'être principalement constitué de très petites organisations. Au 31 décembre 2015, 5 129 (93,5%) des 5 485 employeurs occupent moins de 50 personnes.

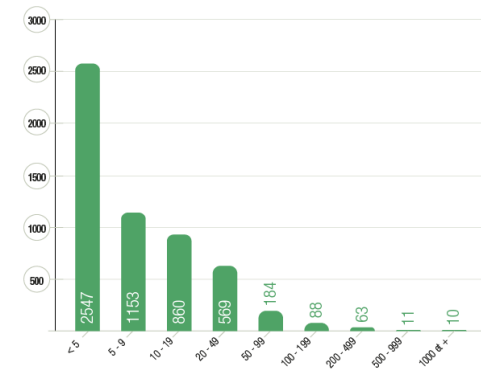
A PEINE 6,5% DES EMPLOYEURS OCCUPENT AU MOINS 50 TRAVAILLEURS

Il y a une faible présence des employeurs de taille moyenne (entre 50 et 200). On observe une très petite part d'employeurs de grande taille (200 et plus).

UNE STABILITÉ AU COURS DU TEMPS

La petite taille des employeurs est une caractéristique stable du secteur dans le temps. Depuis 2006, la situation n'a pas évolué.

Distribution des employeurs selon leur taille
(31 décembre 2015)



1.2. UNE RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS SELON LA TAILLE DES EMPLOYEURS

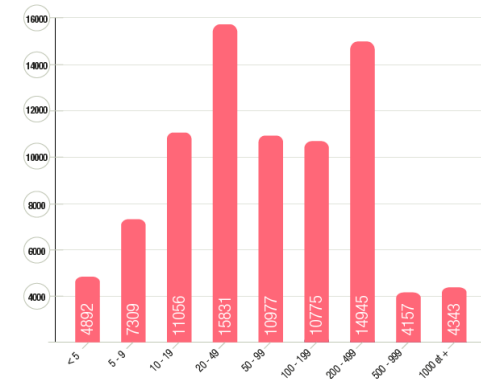
46.4% DES TRAVAILLEURS CHEZ UN EMPLOYEUR DE MOINS DE 50 TRAVAILLEURS

Si 93,5% des employeurs occupent moins de 50 travailleurs, ils représentent une plus petite partie de l'emploi du secteur : 46,4 %, c'est-à-dire 39 088 personnes.

UNE STABILITÉ AU COURS DU TEMPS

Entre 2008 et 2015, la réalité de cette répartition n'a pas connu d'évolution importante.

Distribution des travailleurs selon la taille de l'employeur
(31 décembre 2015)



1.3. LE TEMPS DE TRAVAIL EN FONCTION LA TAILLE DE L'EMPLOYEUR

UNE PART PLUS IMPORTANTE DE TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL CHEZ LES EMPLOYEURS DE TRÈS GRANDE TAILLE

52,2% des travailleurs sont à temps partiel chez les employeurs de plus de 200 personnes.

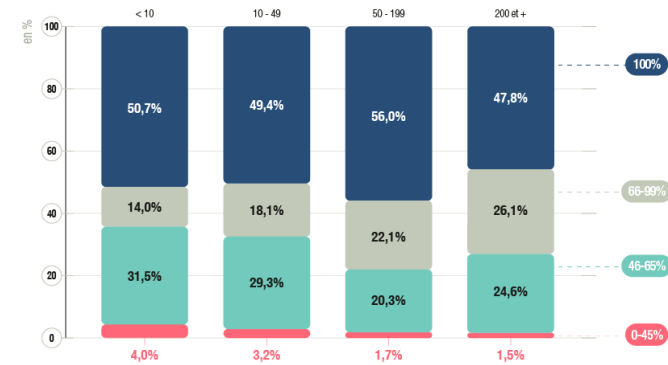
LES RÉGIMES DE TEMPS DE TRAVAIL DE MOINS DE 66% D'AVANTAGE PRÉSENTS CHEZ LES EMPLOYEURS DE PETITE TAILLE

35,5% des travailleurs employés dans une structure de petite taille ont un régime de temps de travail ne dépassant pas les 65% d'un temps plein.

LE TEMPS PLEIN : UN RÉGIME DE TEMPS DE TRAVAIL PLUS FRÉQUENT CHEZ LES EMPLOYEURS DE TAILLE MOYENNE (50 - 199)

On trouve une proportion plus importante de temps plein chez les employeurs occupant entre 50 et 199 travailleurs que chez les autres (56%).

Le temps de travail selon la taille de l'employeur
(31 décembre 2015)



1.4. UN SALAIRE MOYEN PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES EMPLOYEURS DE PETITE TAILLE

UN SALAIRE MOYEN PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES EMPLOYEURS DE PETITE TAILLE

Plus de 50% des travailleurs au sein des institutions de grande taille ont un salaire journalier de moins de 100 euros

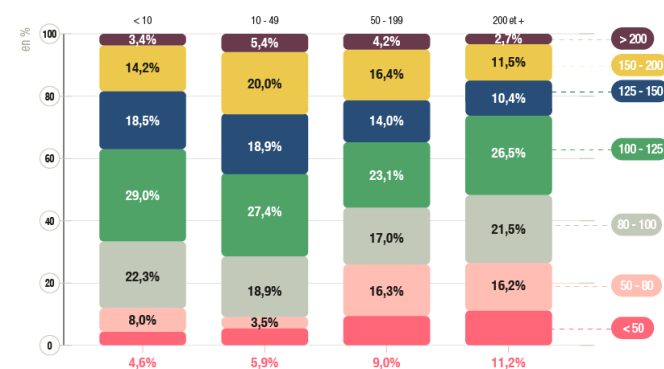
La proportion des salaires faibles augmente avec la taille de l'employeur, à l'exception de ceux avec moins de 10 travailleurs. Les salaires de plus de 150 euros sont les plus fréquents chez les employeurs de petite taille (entre 10 et 49 travailleurs).

Rappelons que de nombreux salaires faibles se trouvent chez des employeurs de grande taille : ETA et AF.

UN SALAIRE MÉDIAN PLUS IMPORTANT CHEZ LES EMPLOYEURS DE PETITE TAILLE

Le salaire médian est le plus élevé chez les employeurs comprenant entre 10 et 49 travailleurs. De nombreuses petites structures ASSS, par exemple, ont en majorité des salaires de bacheliers et d'universitaires.

Salaires journaliers selon la taille de l'employeur (31 décembre 2015)



Estimation du salaire journalier médian selon la taille de l'employeur (31 décembre 2015)

Taille de l'employeur (31/12/2015)	Estimation salaire journalier médian
< 10	111,50 euros
De 10 à 49	119,50 euros
De 50 à 199	107,80 euros
200 et +	100,90 euros



V - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

2. SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES

01 Des tailles variées selon les secteurs

02 Des évolutions contrastées du volume ETP moyen selon les secteurs

V LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

2.1. DES TAILLES VARIÉES SELON LES SECTEURS

DES SECTEURS AVEC UNE MAJORITÉ DE PETITS EMPLOYEURS : 4S, MAE ET ASSS

4S, MAE et ASSS sont assez identiques : forte majorité de très petits employeurs et quasi absence d'employeurs de grande taille.

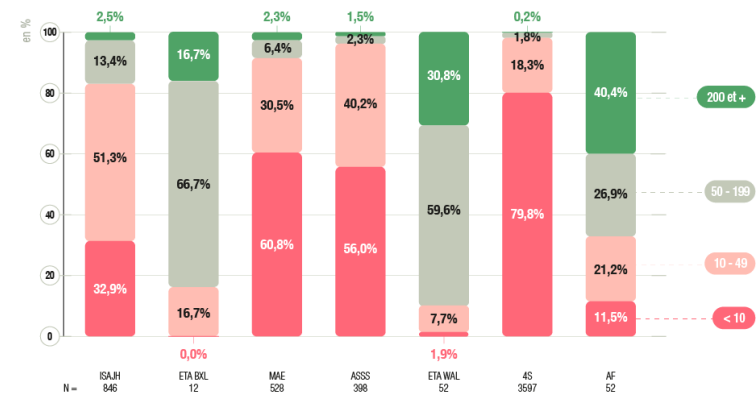
UNE SITUATION INTERMÉDIAIRE : ISAJH

Le secteur ISAJH est dans une situation intermédiaire : une part importante de petites institutions, mais également plus de 15% d'employeurs occupant 50 travailleurs ou plus (principalement des centres d'hébergement).

DES SECTEURS AUX ORGANISATIONS DE PLUS GRANDE TAILLE : ETA ET AF

On trouve les organisations de plus grande taille principalement dans les ETA (qui comprennent les personnes en situation de handicap). Parmi les 52 employeurs AF, 21 emploient plus de 200 personnes.

Répartition des employeurs selon le secteur et la taille
(31 décembre 2015)



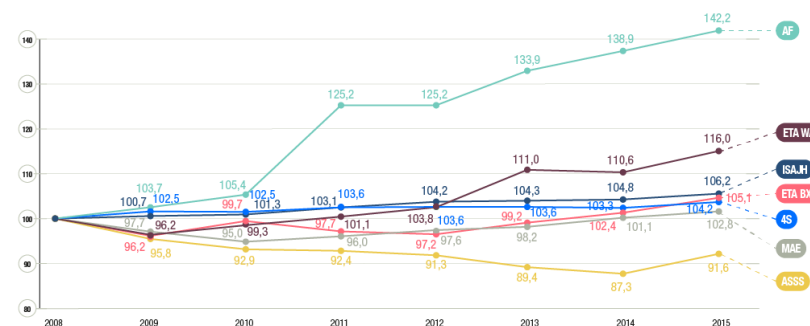
2.2. DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES DU VOLUME ETP MOYEN SELON LES SECTEURS

DES ÉVOLUTIONS À INTERPRÉTER AVEC PRUDENCE

Les évolutions du volume ETP moyen par employeur au cours du temps peuvent être dues soit à l'évolution du nombre d'employeurs, soit à celle du volume ETP :

- Pour ISAJH et 4S, la légère augmentation du volume ETP moyen s'explique par l'augmentation plus rapide du volume ETP total que du nombre d'employeurs.
- Pour MAE, on assiste à une diminution jusqu'en 2010 car le nombre d'employeurs a augmenté proportionnellement plus vite que le volume ETP. C'est reparti ensuite à la hausse sous l'effet d'une augmentation rapide du nombre d'ETP.
- Pour ASSSS, la très légère diminution du volume ETP moyen par employeur est la conséquence d'une diminution plus rapide du volume ETP que du nombre d'employeurs. Nous notons une reprise en 2015.
- L'évolution spectaculaire de AF est trompeuse : il y a eu une diminution importante du nombre d'employeurs alors que le volume ETP est resté quasiment identique.
- Le nombre d'employeurs ETA BXL est stable alors que le volume ETP a légèrement diminué, ce qui explique la diminution du ratio. Une légère augmentation apparaît en 2014, suite à la disparition d'un employeur.
- L'évolution du volume ETP moyen de ETA WAL est liée à la diminution du nombre d'employeurs accompagnée d'une légère augmentation du volume ETP.

Evolution du volume ETP moyen par employeur par secteur 2008-2015 (2008 = 100)



Volume ETP moyen par employeur selon le secteur (31 décembre 2015)

	ISAJH	ETA BXL	MAE	ASSS	ETA WAL	4S	AF
ETP/emp.	23,38	122,93	10,21	7,26	124,84	5,73	120,81



V - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS
3. COMPARAISONS AVEC L'EMPLOI SALARIÉ EN BELGIQUE

01 La taille des employeurs légèrement plus importante

3.1. LA TAILLE DES EMPLOYEURS LÉGÈREMENT PLUS IMPORTANTE

UNE PROPORTION MOINDRE DE TRÈS PETITS EMPLOYEURS DANS LES SECTEURS APEF

En comparaison avec la situation des employeurs privés de Belgique, les très petits employeurs (moins de 5 travailleurs) sont moins représentés dans les secteurs APEF. En revanche, la tendance s'inverse pour toutes les autres catégories de taille.

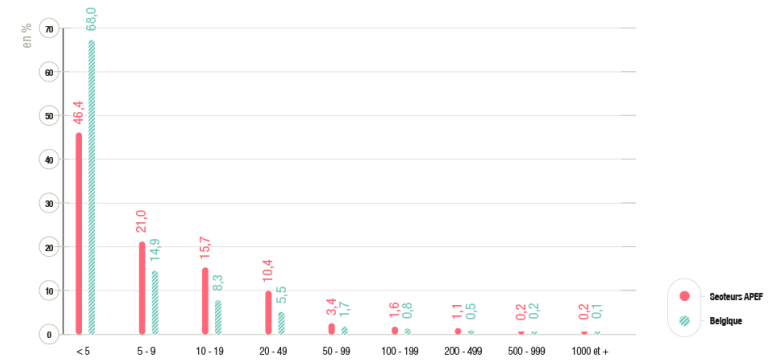
UN VOLUME ETP MOYEN PAR EMPLOYEUR PLUS ÉLEVÉ DANS LES SECTEURS APEF

La taille des employeurs relativement plus élevée dans les secteurs APEF s'accompagne d'un volume ETP moyen par employeur également plus élevé. Le volume ETP moyen par employeur y est de 11,47 alors qu'il est de 10,42 pour l'ensemble de l'emploi salarié total du secteur privé en Belgique.

N'oublions pas que le volume ETP moyen pour les secteurs APEF est fortement tiré vers le haut par les ETA et les AF. Certains secteurs APEF (ASSS, MAE et 4S) ont un volume ETP moyen encore beaucoup plus faible.



Répartition des employeurs selon leur taille en pourcentage
 Comparaison secteurs APEF – Belgique (salarié privé) (31 décembre 2015)





V - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA TAILLE DES ORGANISATIONS

4. MISE EN PERSPECTIVE

- 01 La petite taille des organisations : une caractéristique du secteur ?
- 02 La petite taille à l'origine de certaines difficultés



4.1. LA PETITE TAILLE DES ORGANISATIONS : UNE CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR ?

PAS DE GRANDES DIFFÉRENCES EN COMPARAISON À LA SITUATION GLOBALE EN BELGIQUE (SECTEUR PRIVÉ)

Les résultats montrent que les secteurs APEF ne se distinguent pas autant qu'on pourrait le penser en ce qui concerne la taille des employeurs. On constate même une plus faible proportion d'organisations de très petite taille (moins de 5 travailleurs) dans les secteurs APEF que pour l'ensemble de la Belgique.

Rappelons aussi que les employeurs publics, souvent de grande taille, ne font pas partie de la comparaison. Ceci remet en question le fait que le secteur APEF soit spécialement caractérisé par un nombre plus important d'organisations de petite taille.

ATTENTION AUX FORTES VARIATIONS SECTORIELLES

Toutefois, les résultats montrent que la taille moyenne des organisations varie fortement selon le secteur. En effet, certains secteurs sont caractérisés par une majorité de très petites organisations, alors que d'autres comportent une grande part de moyennes et grandes organisations. De ce fait, la prise en compte des ETA ou AF influence à la hausse la taille moyenne des organisations, ce qui ne doit pas occulter la réalité de certains secteurs (4S, MAE, ASSS) qui comportent un très grand nombre de petites structures.

4.2. LA PETITE TAILLE À L'ORIGINE DE CERTAINES DIFFICULTÉS

UN FREIN À L'ACCÈS À DIVERS DISPOSITIFS DE PROFESSIONNALISATION ET D'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La taille des employeurs est un facteur qui pèse sur les comportements vis-à-vis de la formation et de la gestion du personnel. En général, les petites institutions ont moins de marge de manœuvre pour s'investir dans des activités « annexes » de leur cœur de métier (plus de difficultés pour remplacer un travailleur en formation, de désigner un conseiller en prévention, une coordination pédagogique ou un référent formation, de bénéficier de personnel technique, de dégager du temps pour la gestion administrative...).

Les diverses études que nous avons effectuées montrent que :

- Les travailleurs de petites structures participent moins à la formation continue. De même, les petites structures développent moins fréquemment un plan de formation à l'intention de leurs travailleurs. A l'inverse, plus la taille augmente, plus la participation augmente;
- Les petites organisations disposent moins souvent de personnel d'entretien ou de personnel technique pour les petits travaux (Laloy & Lodewick, 2014);
- Les petites structures ont plus de difficultés à appliquer les obligations légales en matière de bien-être au travail (De Backer, 2012).

5. POUR ALLER PLUS LOIN

Voici une sélection de ressources pour vous permettre d'approfondir la thématique

- DE BACKER, B. (2001), *Du mur à l'ouvert. Un nouvel âge pour les éducateurs ?*, Fonds ISAJH, Editions Luc Pire
- DE BACKER, B. (2012), *Approches du bien-être au travail: document de synthèse*, Fonds ASSS et ISAJH.
<http://www.apefasbl.org/lapef/actions-en-partenariats/approche-du-bien-etre-au-travail-synthese>
- DE BACKER, B. (2013), *Tensions entre l'accessibilité des services et la pénibilité du travail*, CBCS <http://bit.ly/1U7tCUH>
- DE BACKER, B. (2016), *Gouvernance associative et service aux usagers, quelles conflictualités pour quels effets*, CBCS, rapport à paraître
- LALOY, D., LODEWICK, P. (2015), *Accompagnement et valorisation du dispositif de soutien à la fonction de conseiller en prévention*, ABBET et Fonds APEF.
<http://www.abbet.be/Accompagnement-et-Valorisation-du>
- LALOY, D., LODEWICK, P. (2014), *Approches du bien-être au travail : Enquête sur le personnel technique dans le secteur ambulatoire social santé*, Fonds ASSS.
<http://bit.ly/1Wp2xCE>
- Fiasse, C. et al. (2015), *Etude sectorielle des milieux d'accueil de l'enfance (CP 332)*, Fonds Social MAE. URL: <http://bit.ly/1Ohzb6P>
- Fondation Roi Baudouin (2014), *Baromètre de la vie associative*, 5ème édition.
- Wagener, M. & Laloy, D. (2016), *Etude sectorielle du secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332)*, rapport à paraître.